

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
CODE 01

L'autoroute 30 en 2012: Le dernier chantier se met en branle

Montréal, le 7 octobre 2008 – La ministre des Transports et ministre responsable de la région de la Mauricie, Mme Julie Boulet, la ministre des Finances, ministre des Services gouvernementaux, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor, Mme Monique Jérôme-Forget, et le leader parlementaire du gouvernement, ministre du Revenu, ministre responsable de la Réforme parlementaire, et ministre responsable de la Montérégie, M. Jean-Marc Fournier, ont annoncé aujourd'hui la signature de l'entente de partenariat public-privé entre le ministère des Transports du Québec et Nouvelle Autoroute 30, S.E.N.C., pour la conception, la construction, le financement, l'exploitation, l'entretien et la réhabilitation du parachèvement de l'autoroute 30 pour une durée de 35 ans.

«Cette entente fait suite à un processus de sélection rigoureux mené par le ministère des Transports du Québec et de l'Agence des partenariats public-privé du Québec, a mentionné la ministre Boulet. Le projet nécessitera des investissements de 1,5 G\$ en valeur actuelle pour l'ensemble des activités de conception, de construction, de financement, d'entretien, d'exploitation et de réhabilitation et ce, pour les 35 prochaines années.

Nouvelle Autoroute 30, S.E.N.C., comprend les sociétés Acciona Nouvelle Autoroute 30 Inc. et Iridium Nouvelle Autoroute 30 Inc., filiales canadiennes des sociétés Acciona, S.A. et Iridium Concesiones de Infraestructuras, S.A. respectivement, toutes deux d'Espagne, qui investissent leurs capitaux propres dans le partenariat. Les entreprises qui participent également au projet sont Acciona Infraestructuras Canada Inc., Dragados Canada Inc., S.I.C.E., Arup Canada Inc., Construction DJL Inc. et Verreault Inc.

«Nous sommes fiers d'avoir été choisis pour la réalisation du parachèvement de l'autoroute 30, le plus important projet routier du Québec, a déclaré M. Philip Tingle, porte-parole de Nouvelle Autoroute 30, S.E.N.C. Nous sommes persuadés que l'expertise de tous les membres de Nouvelle Autoroute 30 nous permettra d'honorer notre engagement de construire le projet selon l'échéancier et les coûts prévus et de maintenir l'infrastructure en excellent état durant 35 ans».

La présidente du Conseil du trésor, Mme Monique Jérôme-Forget, a tenu à préciser que «ce PPP, en plus de comporter des économies majeures, permet de réaliser un transfert important de risques au partenaire privé, notamment les risques de dépassement de coûts et de délais dans le calendrier de réalisation, risques qui seraient autrement assumés par le gouvernement et, par conséquent, par l'ensemble des Québécoises et Québécois. Ainsi, cette entente représente une économie de 751 M\$, en valeur actuelle, par rapport à la réalisation en mode conventionnel».

Parmi les obligations du partenaire privé Nouvelle Autoroute 30, S.E.N.C., notons :

- la conception et la construction du parachèvement pour une mise en service au plus tard en décembre 2012;
- le financement, précisément le montage financier et sa mise en place pour s'assurer de la réalisation de l'ensemble du projet;
- l'entretien, l'exploitation de l'infrastructure et la réhabilitation des ouvrages;
- l'inspection et la correction des ouvrages selon les conditions contractuelles;
- la mise en place d'un système de péage entièrement électronique;
- la remise des ouvrages après 35 ans selon des exigences précises.

Parmi les obligations du gouvernement, mentionnons :

- La rémunération du partenaire privé qui se présente sous quatre formes :
- les paiements de construction;
- des paiements de capital;
- des paiements d'exploitation, entretien et réhabilitation;
- la remise liée au revenu de péage, jusqu'à concurrence d'environ 150 % des revenus estimés par le conseiller en achalandages et revenus du ministère. L'excédent est partagé en parts égales entre Nouvelle Autoroute 30, S.E.N.C. et le gouvernement.

Le ministre responsable de la région de la Montérégie, M. Jean-Marc Fournier, a tenu à mentionner que «la réalisation de ce chantier d'envergure permettra de générer 18 900 emplois directs et indirects pour la durée des travaux de construction. On estime que plus de 75 % des dépenses de construction seront de nature locale ou régionale. La 30, c'est plus que de l'asphalte. C'est une voie de convergence intermodale qui apporte une valeur ajoutée à notre réseau ferroviaire et portuaire, ainsi qu'à la 10, la 20 et la 40», a précisé le ministre Fournier.

L'entente de partenariat établie entre Nouvelle Autoroute 30, S.E.N.C. et le ministère des Transports du Québec incite le partenaire privé à offrir un service de qualité aux usagers. S'il ne respecte pas les exigences prévues à l'entente, le partenaire privé se verra imposer des déductions de paiements en raison de cette non-performance.

Tel que prévu, il n'y aura qu'un seul péage qui sera situé sur le pont du Saint-Laurent. Le Ministère a fixé des tarifs minimum et maximum à l'intérieur desquels le partenaire devra établir la tarification. A la mise en service, ces tarifs se situeront entre 0,30 \$ et 0,70 \$ par essieu, ce qui représente pour une voiture un coût entre 0,60 \$ et 1,40 \$ par passage.

Au cours des prochaines semaines, le rapport d'analyse de la valeur ajoutée du projet de parachèvement de l'autoroute 30 sera rendu public. Ce rapport présentera une comparaison des coûts selon l'approche conventionnelle et l'approche en PPP. Il sera disponible sur les sites Internet des co-gestionnaires du processus de sélection, soit le site du ministère des Transports du Québec à l'adresse : www.autoroute30.qc.ca et celui de l'Agence des partenariats public-privé du Québec à l'adresse : www.ppp.gouv.qc.ca.

Rappelons que l'entretien, l'exploitation et la réhabilitation d'environ 35 km supplémentaires de l'autoroute 30, construits en mode conventionnel, seront de plus confiés au partenaire privé pour la même période, soit environ 35 ans.

Le parachèvement de l'autoroute 30, réalisé avec la participation financière du gouvernement du Canada, vise à doter la région métropolitaine d'une voie de contournement par le sud. La partie Ouest (42 km) s'étend de Vaudreuil-Dorion à Châteauguay et comprend une section autoroutière de 7 km vers Salaberry-de-Valleyfield. La partie Est (13 km), au sud de Candiac, Delson et Saint-Constant, est actuellement réalisée en mode conventionnel par le ministère des Transports du Québec.

Ce projet bénéficiera de la plus importante contribution du gouvernement fédéral pour un projet de transport au Canada. Rappelons que le gouvernement fédéral a déjà contribué au projet de l'autoroute 30 pour la construction du tronçon ouest à hauteur de 10,5 M\$. Le gouvernement du Canada a également confirmé une contribution majeure au volet 2 de ce projet, financée selon les modalités du plan Chantiers Canada pour le Québec, signé le 3 septembre 2008. Le montant total de la participation fédérale sera annoncé lors de la signature d'une entente de contribution qui est en voie d'être finalisée.

La carte du parachèvement de l'A-30 est disponible sur le site du ministère des Transports du Québec :

http://www.autoroute30.qc.ca/fr/Documents/A30_Tt_A0_sans_cadastre_060705.pdf

